AIDE A LA CONDUITE pour l’obtention Permis de conduire catégorie A1, A2, ou B

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| DISPOSITIF | AGE | Conditions | MONTANT | Modalités | Textes |
| PERMIS à 1 euro par jour | Jeunes de 15 à 25 ans | Aide unique   * Formation initiale * en cas d’échec : épreuve pratique * Formation complémentaire | * De 600 € à 1 200 € maximum pour la formation initiale * 300 € maximum pour formation complémentaire | Prêt à taux zéro, avec un remboursement par mensualité de 30 € maximum  Muni d’un devis et contrat signé avec l’auto-école, demande de prêt à un établissement bancaire, qui pourra exiger une personne caution ou un co-emprunteur | [Décret n°2019-1194 du 19 nov 2019](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039397979&categorieLien=id)  [Arrêté du 19 nov 2019 modifiant l’arrêté du 29/11/2005](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039398006&categorieLien=id) |
| Bourse au permis de conduire prise en charge  par certaines communes (se renseigner)  cumulable avec le permis à 1 euro par jour | Jeunes âgés de 18 à 25 ans ayant un projet professionnel | Soumis aux conditions de ressources  Une activité d’intérêt collectif de 40 à 50h vous sera demandée auprès d’un organisme à caractère social ou culturel  Le nombre de bourse est limité. | Selon votre situation, montant maximum de 1300 € représentant entre 50 et 80 % du coût du permis.  La mairie verse directement l’aide à l’école de conduite partenaire | Muni d’un devis et contrat signé avec l’auto-école, demande de dossier auprès de votre mairie | Décision du conseil municipal partenaire  [Liste des collectivités](https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/aide-au-permis-des-collectivites) |
| Aide à l’obtention du permis pour les demandeurs d’emploi | Avoir minimum 18 ans et être demandeur d’emploi depuis au moins 6 mois, indemnisé ou non | Aide unique  Soumis à des conditions de ressources (être bénéficiaire du minimum social (RSA, ASS, …) ou de l’ARE (aide au retour à l’emploi) ou de l’ASP (allocation de sécurisation professionnelle) minimale = 29,06 € par jour en 2019  Le nombre d’aide est limité. | 1200 € maximum versé par pôle emploi à l’auto-école sous la forme de 3 versements  Le 2ème versement est conditionné à la réussite de l’examen du code de la route  Le 3ème versement au minimum de 30 h de conduite ou à la réussite de l’examen de conduite | Muni d’un devis et contrat signé avec l’auto-école, demande de formulaire auprès de votre agence pôle emploi | [Instruction PE n°2011-205 du 9 décembre 2011](http://www.bo-pole-emploi.org/bulletinsofficiels/instruction-pe-n2011-205-du-9-de.html?type=dossiers/2011/bope-n2011-112-du-9-decembre-201) |
| Compte personnel de formation (CPF)  [www.moncompteactivite.gouv.fr](http://www.moncompteactivite.gouv.fr) | A partir de 16 ans et être salarié ou demandeur d’emploi, ayant un projet professionnel | Accès refuse si vous avez fait l’objet d’une suspension de permis | 1 heure de CPF équivaut à 1h de conduire | Attestation sur l’honneur d’absence de suspension de permis de conduire | [Code du travail : articles L6323-1 à L6323-9](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000028697779&cidTexte=LEGITEXT000006072050)  [L6323-10 à L6323-15](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=801842E06CCEBD891FD3F9906AD2A4EC.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000028697789&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20190101)  [L6323-16 à L6323-17-6](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000028697787&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20190101)  [L6323-18 à L6323-19](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000028697785&cidTexte=LEGITEXT000006072050)  [R6323-1 à D6323-3-3](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000038005215&cidTexte=LEGITEXT000006072050)  [D6323-4](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000038021767&cidTexte=LEGITEXT000006072050)  [D6323-5](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000038021773&cidTexte=LEGITEXT000006072050)  [D6323-6 à D6323-8](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000038034674&cidTexte=LEGITEXT000006072050)  [R6323-43 et D6323-44](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000039639825&cidTexte=LEGITEXT000006072050)  [Décret n° 2018-1153 du 14 décembre 2018 relatif aux modalités de conversion des heures acquises au titre du compte personnel de formation en euros](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037814909&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037814642) |
| [aide au permis de l'AGEFIPH](https://quelpermis.com/Financement/AGEFIPH-aides-au-permis-de-conduire.html) à destination des étudiants reconnus handicapés  pour passer le permis soit pour leur maintien dans l’emploi soit pour obtenir un emploi. Cette concerne toutes les personnes handicapées. | personnes handicapées de plus de 18 ans demandeurs d’emplois ou salariés en milieu ordinaire qui souhaite obtenir leur permis de conduire dans un objectif de recherche d’emploi, de conservation d’emploi |  | De 1000 à 1300 en cas de permis de conduire aménagé  Aide unique | Les demandes d’aide AGEFIPH permis de conduire peuvent être établies au titre des aides à la mobilité ou des aides à la formation des demandeurs d’emploi. Dans les deux cas, il vous faut d’abord présenter votre demande à votre conseiller Pôle Emploi, Cap Emploi, dans une Mission Locale ou au Service d’appui pour le Maintien de l’Emploi des Personnes Handicapées (SAMEPH) qui vous aidera à rédiger un dossier. Il vous faudra ensuite envoyer le dossier de demande de subvention AGEFIPH permis de conduire à votre délégation régionale de l’AGEFIPH. | [AGEFIPH](https://www.agefiph.fr/) |
| Aide pour les apprentis  Cumulable avec les autres aides perçues par l’apprenti | Au moins 18 ans et en contrat d’apprentissage | Pas de conditions de ressource | 500 euros | Muni d’un devis et contrat signé avec l’auto-école, demande d’aide auprès du CFA | [Décret n° 2019-1 du 3 janvier 2019 relatif à l'aide au financement du permis de conduire pour les apprentis](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/1/3/MTRD1835610D/jo/texte) |
| Auto-école sociale | Demandeurs d’emploi, bénéficiaires du RSA, aux jeunes sans diplôme, aux personnes en situation de handicap ou pour lesquelles la langue représente une barrière, etc… |  | Prise en charge pour une grande partie financière par les collectivités ou des fonds spécifiques  À titre d’exemple, une auto-école associative dans les Yvelines permet de passer le permis pour 250 euros. |  |  |